

Bruxelles, le 10 juin 2022  
(OR. en)

9650/22

CDR 65

**NOTE POINT "I/A"**

---

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Décision du Conseil portant nomination d'un membre du Comité des régions, proposé par la République d'Estonie - Adoption

---

1. Par lettre du 7 février 2022, le secrétaire général du Comité des régions a informé le Conseil de la fin du mandat sur la base duquel M. Tiit TERIK, membre du Comité des régions, a été proposé<sup>1</sup>.
2. Conformément à l'article 305 du TFUE, les membres du Comité des régions et leurs suppléants sont nommés, sur proposition de leur État membre, par le Conseil statuant à la majorité qualifiée.
3. En application de cette disposition et en vue du remplacement de M. Tiit TERIK, le gouvernement estonien a proposé<sup>2</sup> M. Jevgeni OSSINOVSKI, représentant d'une collectivité locale qui est titulaire d'un mandat électoral au sein d'une collectivité locale, *Tallinna Linnavolikogu liige* (membre du conseil municipal de Tallinn), en tant que membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 2025.

---

<sup>1</sup> 6139/22.

<sup>2</sup> 9613/22.

4. Le Comité des représentants permanents est par conséquent invité à suggérer au Conseil d'adopter, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la décision figurant dans le document 9648/22.

---